

États financiers consolidés de
(en milliers de dollars)

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Exercice clos le 31 mars 2025

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Table des matières

Exercice clos le 31 mars 2025

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers consolidés	
Bilan consolidé	1
État consolidé des résultats	2
État consolidé de l'évolution de l'actif net	3
État consolidé des gains et pertes de réévaluation	4
État consolidé des flux de trésorerie	5
Notes afférentes aux états financiers consolidés	6 - 36



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1800-150, rue Elgin
Ottawa (ON) K2P 2P8
Canada
Téléphone 613 212 5764
Télécopieur 613 212 2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil des gouverneurs de l'Hôpital d'Ottawa et au ministère de la Santé de l'Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Hôpital d'Ottawa (l'Hôpital) qui comprennent :

- le bilan consolidé au 31 mars 2025;
- l'état consolidé des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Hôpital au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de son exploitation consolidés, de l'évolution de son actif, des gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'Hôpital conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, figurant dans un document probablement intitulé « Rapport annuel ».



Page 2

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, figurant dans un document probablement intitulé « Rapport annuel », à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Hôpital à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Hôpital ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Hôpital.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.



Page 3

En outre,

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Hôpital;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Hôpital à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Hôpital à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l. / s.r.l. c. r. l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 6 juin 2025

L'HÔPITAL D'OTTAWA

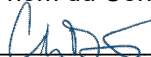
Bilan consolidé


Au 31 mars 2025, avec informations comparatives de 2024
(en milliers de dollars)

	2025	2024
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse et équivalents (note 2)	240 860 \$	185 703 \$
Encaisse affectée (note 3)	22 858	24 536
Placements de portefeuille (note 4)	3 226	2 890
Placements à court terme (note 4)	–	106 941
Débiteurs (note 5 a))	189 785	158 450
Stocks	29 414	27 749
Frais payés d'avance	32 274	24 982
	<u>518 417</u>	<u>531 251</u>
Subventions à recevoir pour immobilisations corporelles (note 5 b))	814	1 594
Actifs détenus pour l'acquisition d'immobilisations corporelles (note 6)	246 567	318 539
Immobilisations corporelles (note 7)	1 270 744	1 056 097
Fonds détenus en fiducie (note 9)	4 649	13 656
Actif dérivé (note 11)	760	5 146
	<u>2 041 951 \$</u>	<u>1 926 283 \$</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme :		
Créiteurs et charges à payer	484 157 \$	505 627 \$
Apports reportés (note 10)	63 817	59 268
Tranche de la dette à long terme échéant dans moins d'un an (note 11)	10 243	11 274
	<u>558 217</u>	<u>576 169</u>
Dette à long terme (note 11)	349 047	359 280
Avantages sociaux futurs (note 12)	80 123	75 822
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 13)	775 692	648 545
Fonds détenus en fiducie (note 9)	4 649	13 656
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 8)	151 778	147 957
	<u>1 919 506</u>	<u>1 821 429</u>
Actif net :		
Investi en immobilisations corporelles (note 14 a))	154 051	149 791
Insuffisance non affectée	(32 702)	(50 083)
	<u>121 349</u>	<u>99 708</u>
Gains de réévaluation cumulés	1 096	5 146
	<u>122 445</u>	<u>104 854</u>
Engagements, éventualités et garanties (note 18)		
	<u>2 041 951 \$</u>	<u>1 926 283 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil,

 , président du Conseil

 , président-directeur général

L'HÔPITAL D'OTTAWA

État consolidé des résultats

Exercice clos le 31 mars 2025, avec informations comparatives de 2024
(en milliers de dollars)

	2025	2024
Revenus		
Fonds publics	1 582 852 \$	1 484 140 \$
Soins aux patients	224 258	208 264
Sommes recouvrées et autres	189 662	145 986
Chambres à supplément	15 810	13 469
Services commercialisés	72 575	72 995
Produits de placement	6 190	7 797
Amortissement des apports reportés afférents à l'équipement (note 13)	13 889	19 410
	<u>2 105 236</u>	<u>1 952 061</u>
Dépenses		
Salaires et traitements	918 472	877 561
Avantages sociaux	242 046	223 356
Fournitures et autres	418 327	436 508
Médicaments	196 251	156 388
Fournitures médicales et chirurgicales	159 528	146 211
Rémunérations du personnel médical	106 582	93 473
Amortissement de l'équipement	48 356	50 982
Intérêts	2 961	3 351
	<u>2 092 523</u>	<u>1 987 830</u>
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses, avant les éléments ci-dessous et les éléments non récurrents	12 713	(35 769)
Revenus du stationnement	27 576	25 546
Dépenses du stationnement	(8 969)	(7 614)
Amortissement des apports reportés afférents aux bâtiments (note 13)	26 217	25 876
Amortissement des bâtiments et amélioration et entretien des terrains	(48 796)	(47 697)
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses, avant les éléments non récurrents	8 741	(39 658)
Remboursement des coûts liés au projet de loi 124, exercice précédent (note 18 i))	–	38 598
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	<u>8 741 \$</u>	<u>(1 060)\$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

État consolidé de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2025, avec informations comparatives de 2024
(en milliers de dollars)

	Investi en immobilisations corporelles	Non affectés	2025 Total	2024 Total
Actifs nets (insuffisance), au début de l'exercice	149 791 \$	(50 083)\$	99 708 \$	99 618 \$
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	–	8 741	8 741	(1 060)
Variation nette de l'investissement en immobilisations corporelles (note 14 b))	(8 640)	8 640	–	–
Contribution pour le terrain (notes 7 b) et 7 c))	12 900	–	12 900	1 150
Actifs nets (insuffisance) à la fin de l'exercice	154 051 \$	(32 702)\$	121 349 \$	99 708 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

État consolidé des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2025, avec informations comparatives de 2024
(en milliers de dollars)

	2025	2024
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	5 146 \$	3 895 \$
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur :		
Instruments dérivés (note 11 b))	(4 386)	1 251
Placements de portefeuille (note 4)	336	–
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	1 096 \$	5 146 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2025, avec informations comparatives de 2024
(en milliers de dollars)

	2025	2024
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation :		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	8 741 \$	(1 060)\$
Éléments n'ayant pas d'incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	97 291	98 823
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 13)	(40 106)	(45 286)
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles (note 7 a))	(607)	–
Augmentation nette des avantages sociaux futurs (note 12)	4 301	2 523
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 15)	(57 213)	57 709
	12 407	112 709
Activités de financement :		
Produits de l'émission de titres de créance à long terme (note 11)	–	274 587
Remboursement de la dette à long terme	(11 264)	(25 714)
	(11 264)	248 873
Activités d'investissement		
Diminution (augmentation) nette de l'encaisse affectée	1 678	(3 628)
Diminution (augmentation) nette des placements	106 941	(20 325)
	108 619	(23 953)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 14 b))	(309 012)	(188 099)
Apports reportés reçus afférents aux immobilisations corporelles (note 13)	168 000	70 127
Contribution pour le terrain (notes 7 b) et 7 c))	12 900	1 150
Produit de la cession d'immobilisations corporelles (note 7 a))	755	–
Diminution nette des subventions à recevoir pour immobilisations corporelles (note 5 b))	780	780
Diminution (augmentation) nette des placements détenus pour acquisition d'immobilisations corporelles	71 972	(191 215)
	(54 605)	(307 257)
Augmentation nette de l'encaisse et équivalents durant l'exercice	55 157	30 372
Encaisse et équivalents au début de l'exercice	185 703	155 331
Encaisse et équivalents à la fin de l'exercice	240 860 \$	185 703 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

L'Hôpital d'Ottawa (l'« Hôpital ») est un centre universitaire des sciences de la santé qui fournit principalement des services de soins de santé aux résidents des grandes régions d'Ottawa et l'est de l'Ontario, l'ouest du Québec, et Nunavut. L'Hôpital est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* et, à ce titre, est exonéré d'impôts.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les normes 4200 pour les organismes gouvernementaux sans but non lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

a) Mode de présentation

Ces états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs et opérations de l'Hôpital. L'Hôpital consolide les activités financières des entités contrôlées qui fournissent des services cliniques.

Ces états financiers consolidés incluent les actifs, passifs et opérations de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa, une entité contrôlée. L'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa offre des soins cardiovasculaires aux patients de l'Hôpital. L'entente de fonctionnement entre l'Hôpital et l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa stipule que le soutien clinique et administratif est fourni à la juste valeur marchande et que les locaux utilisés sont fournis à titre gratuit par l'Hôpital. Constitué sous le régime des lois de l'Ontario, l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* et, à ce titre, est exonéré d'impôts.

Ces états financiers consolidés n'incluent pas les actifs, passifs et opérations de la Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa ou de l'Équipe universitaire de santé familiale de l'Hôpital d'Ottawa, deux entités contrôlées, ni ceux des entités suivantes dans lesquelles l'Hôpital détient un intérêt économique : la Fondation de l'Hôpital d'Ottawa, l'Institut de recherche en santé d'Ottawa, l'Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario, les Auxiliaires de l'Hôpital d'Ottawa et les Services de linge hospitaliers de la région d'Ottawa Inc. L'information financière condensée de la Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa et de l'Équipe universitaire de santé familiale de l'Hôpital d'Ottawa est présentée à la note 17.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Constatation des revenus

L'Hôpital applique la méthode du report pour la constatation des apports relatifs aux organismes sans but lucratif.

En vertu de la *Loi sur l'assurance-santé* et de son règlement, l'Hôpital reçoit son financement principalement de la province de l'Ontario, par l'entremise des mécanismes budgétaires établis par le ministère de la Santé de l'Ontario. Les subventions de fonctionnement sont constatées en revenus dans la période à laquelle elles s'appliquent. Les subventions approuvées, mais non reçues à la fin d'une période comptable sont inscrites aux débiteurs. Lorsqu'une partie d'une subvention vise une période ultérieure, elle est reportée et constatée dans cette période.

L'Hôpital reçoit du financement au titre du fonctionnement dans le cadre de certains programmes du ministère de la Santé de l'Ontario. Le montant final des revenus d'exploitation constatés ne peut être déterminé avant que le ministère de la Santé de l'Ontario examine les rapports financiers et statistiques pour l'exercice. Tout ajustement découlant de l'examen du ministère de la Santé de l'Ontario est constaté dans la période où l'ajustement est effectué.

Les apports non affectés sont constatés comme revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont constatés comme revenus lorsque les conditions d'affectation sont remplies. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportés et amortis par imputation aux revenus selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux égal à celui de l'amortissement des immobilisations en question.

Les revenus provenant de la vente de produits ou de la prestation de services sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits surviennent, les obligations en matière de rendement sont remplies, et les avantages économiques futurs sont mesurables et sont censés être obtenus. Ces revenus comprennent les services aux patients, les chambres à supplément, les services commercialisés et les recouvrements, ainsi que les sommes recouvrées et autres.

Les revenus de placements comptabilisés dans l'état des résultats comprennent les intérêts, les dividendes et les gains et pertes réalisés, déduction faite des frais connexes. Les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation.

c) Apports reçus sous forme de services

Un nombre important de bénévoles consacre de nombreuses heures de travail à l'Hôpital chaque année. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers consolidés.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût moyen et du coût de remplacement, moins une provision pour stocks désuets ou inutilisables. coût de remplacement. Le coût de remplacement est le coût estimatif du réapprovisionnement des stocks aux prix courants du marché.

e) Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Hôpital se composent de la trésorerie, de l'encaisse affectée, des placements à court terme, des débiteurs, des subventions à recevoir pour immobilisations corporelles, actifs détenus pour acquisitions d'immobilisations corporelles, des passifs dérivés, des charges à payer, des fonds détenus en fiducie et de la dette à long terme.

Les instruments financiers de l'Hôpital sont évalués comme suit :

Encaisse	coût
Équivalents de l'encaisse	coût amorti
Encaisse affectée	coût
Placements de portefeuille	juste valeur
Placements à court terme	coût amorti
Débiteurs	coût
Subventions à recevoir pour immobilisations corporelles	coût amorti
Actifs détenus pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	coût amorti
Fonds détenus en fiducie	coût
Passif dérivé	juste valeur
Créditeurs et charges à payer	coût
Dette à long terme	coût amorti

Les variations non réalisées de la juste valeur du passif dérivé sont comptabilisées dans l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à leur réalisation. Quand un instrument financier est décomptabilisé, les gains et les pertes non réalisés qui étaient comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation font l'objet d'une reprise et sont passés en résultats. Les variations non réalisées de la juste valeur des actifs financiers détenus en fiducie et des actifs affectés aux achats d'immobilisations sont comptabilisées dans le passif correspondant.

Les instruments financiers sont ajustés des coûts de transaction encourus sur les coûts d'acquisition et de financement, lesquels sont amortis selon la méthode linéaire.

Les actifs financiers non dérivés font tous les ans l'objet d'un test de dépréciation. Lorsqu'une moins-value est jugée durable, le montant de la perte est passé en résultat et, le cas échéant, le gain ou la perte non réalisé(e) est renversé de l'état des gains et pertes de réévaluation.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

1. Principales méthodes comptables (suite)

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises, autres que le matériel léger, sont comptabilisées au coût. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative à la date de l'apport. Les remplacements de matériel léger sont passés en charges au cours de l'exercice. Les immobilisations en cours comprennent les coûts de construction et de développement et les intérêts capitalisés pendant la période de construction. Les immobilisations acquises par contrat de location-acquisition sont d'abord comptabilisées à la valeur actualisée des paiements de location minimums futurs, puis amorties sur leur durée de vie estimative.

Les immobilisations corporelles sont passées en revue pour déterminer si elles ont subi une réduction de valeur lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de l'Hôpital d'offrir des services, sa valeur comptable est dévaluée et ramenée à sa valeur résiduelle.

Le terrain n'est pas amorti compte tenu de sa durée de vie infinie. Les immobilisations en cours ne sont pas amorties avant l'achèvement du projet et le début de l'exploitation des installations. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur leur durée de vie utile estimative aux taux suivants :

Aménagement des terrains	5 à 25 ans
Améliorations locatives	Durée du bail plus extension prévue de l'option de renouvellement
Bâtiments et améliorations	20 à 50 ans
Matériel de service d'immeubles	5 à 25 ans
Système d'information sur la santé	15 ans
Matériel principal	5 à 20 ans
Logiciels et infrastructure de réseau	5 à 10 ans

g) Fonds détenus en fiducie

L'Hôpital détient des ressources et fait des décaissements pour le compte de divers groupes ou particuliers non apparentés. L'Hôpital n'a aucun pouvoir discrétionnaire sur ces transactions. Les ressources reçues dans le cadre des transactions visant les fonds détenus en fiducie sont constatées à titre de passif et non de produits, et les distributions ultérieures de ces ressources sont portées en diminution du passif et non des charges.

h) Régimes d'avantages sociaux

L'Hôpital offre un régime de retraite à prestations déterminées ainsi que d'autres avantages sociaux futurs à la quasi-totalité de ses employés retraités et actifs. Ces avantages comprennent une assurance-vie et des prestations de soins de santé.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

1. Principales méthodes comptables (suite)

h) Régimes d'avantages sociaux (suite)

L'Hôpital constate ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux au fur et à mesure que les employés rendent les services nécessaires à l'acquisition des avantages. Le coût des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les employés est établi par calculs actuariels à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et de l'hypothèse la plus probable, selon la direction, quant à l'âge de retraite des employés et aux coûts prévus des services de santé. L'évaluation actuarielle la plus récente a eu lieu le 31 mars 2025. La prochaine évaluation actuarielle aura lieu le 31 mars 2028.

Les ajustements découlant des modifications apportées aux régimes, y compris les coûts des prestations au titre des services passés, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les modifications de régime ont lieu. Les gains et pertes actuarielles sont amortis sur la durée moyenne résiduelle d'activité des employés actifs.

La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par le régime d'avantages sociaux des employés est de 13,0 ans (12,0 ans en 2024).

L'Hôpital est membre du Régime de retraite des hôpitaux de l'Ontario, régime interentreprises à prestations déterminées. Pour ce régime, l'Hôpital a adopté des principes comptables propres à un régime à cotisations déterminées parce qu'il n'y a pas suffisamment d'information pour l'application des principes comptables relatifs à un régime à prestations déterminées.

i) Utilisation d'estimations

La préparation de ces états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui auront une influence sur les montants déclarés d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés et sur les montants déclarés de produits et charges pour la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont revues périodiquement et, lorsque des corrections sont nécessaires, elles sont déclarées dans la période où elles sont connues. Les estimations importantes utilisées pour la préparation de ces états financiers consolidés comprennent les hypothèses qui sous-tendent le calcul du passif au titre des avantages sociaux futurs, l'évaluation de l'actif dérivé et le passif couru au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

1. Principales méthodes comptables (suite)

j) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations :

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque, à la date des états financiers, tous les critères suivants sont remplis :

- il existe une obligation juridique qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- l'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Un passif au titre de l'enlèvement de l'amiante dans plusieurs bâtiments appartenant à l'Hôpital a été comptabilisé en fonction des estimations de dépenses futures liées à la fermeture de l'emplacement et aux activités postérieures à la fermeture. Un passif au titre de l'enlèvement des réservoirs de stockage de carburant et d'un système de traitement des eaux souterraines a également été comptabilisé en fonction des estimations de dépenses futures liées à cet enlèvement, qui dépendent de la taille et de la catégorie de combustible du réservoir. Selon la méthode modifiée de rétroaction, les hypothèses utilisées lors de la comptabilisation initiale sont celles de la date d'adoption de la norme. Les hypothèses utilisées dans les calculs ultérieurs sont révisées annuellement au besoin.

La portion capitalisée du passif lié à la mise hors service d'immobilisations est amortie sur la durée de l'actif sous-jacent, comme il est indiqué à la note 1 f).

2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse disponible, l'encaisse détenue auprès des banques et les dépôts à terme qui peuvent être liquidés sur demande. Ces éléments sont très liquides, soumis à un risque négligeable de changement de valeur et ont une échéance à court terme de trois mois ou moins. Ils rapportent des intérêts au taux préférentiel moyen pondéré de 1,60 % (taux préférentiel de 2024 - 1,64 %).

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a gagné des intérêts de 5 185 \$ (6 006 \$ en 2024) sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ce montant a été comptabilisé à titre de revenu de placement dans l'état consolidé des résultats.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

3. Encaisse affectée

L'encaisse affectée se compose de soldes affectés aux fins suivantes :

	2025	2024
Fond de défense du HIROC (note 18 b))	13 488 \$	13 041 \$
Avantages sociaux des employés autoassurés	4 803	7 224
Intérêts courus sur les obligations, mais non dus	3 794	3 820
Autres	773	451
	22 858 \$	24 536 \$

4. Placements

Les placements sont constitués des éléments suivants :

	2025	2024	2025 Taux d'intérêt moyen pondéré	2024
<i>Placements de portefeuille</i>				
Titres de participation canadiens	3 226 \$	2 890 \$	–	–
Placements à court terme				
Certificats de placement garanti à taux fixes	–	106 941	–	6,09 %
	3 226 \$	109 831 \$		

Les titres de participation sont évalués à leur juste valeur et leur coût historique est de néant \$ (néant \$ en 2024), car ils ont été reçus sous forme de dons.

Les certificats de placement garanti (CPG) à taux d'intérêt fixes sont des CPG à taux fixe, dont l'échéance résiduelle est inférieure à un an et qui ne peuvent être liquidés sur demande.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a généré des revenus d'intérêts de 3 445 \$ (4 644 \$ en 2024) sur des placements qui ont été comptabilisés à titre de produits dans l'état des résultats.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

5. Débiteurs et subventions à recevoir pour immobilisations corporelles

a) Débiteurs

	2025	2024
Sommes à recevoir des patients	59 401 \$	54 576 \$
Ministère de la Santé de l'Ontario	79 760	59 711
Débiteur sur remise de taxe de vente	12 749	14 818
Institut de recherche en santé d'Ottawa (note 17 d))	11 352	8 335
Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (note 17 e))	5 902	–
Équipe universitaire de santé familiale (note 17 b))	240	378
Fondation de l'Hôpital d'Ottawa (note 17 c))	5 932	2 369
Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa (note 17 a))	1 490	753
Centre des sciences de la santé d'Ottawa (note 18 f))	–	208
Sociétés auxiliaires et Association (note 17 f))	41	92
Société de recherche de l'Institut de cardiologie d'Ottawa (note 17 h i))	180	7 193
Fondation de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa (note 17 h ii))	137	135
Autres	37 278	30 334
	214 462	178 902
Moins : provision pour créances douteuses	(24 677)	(20 452)
	189 785 \$	158 450 \$

La provision pour créances douteuses est liée aux débiteurs des patients et est basée sur l'expérience passée de comptes similaires. L'allocation pour l'année en cours comprend les montants associés aux parties liées.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

5. Débiteurs et subventions à recevoir pour immobilisations corporelles (suite)

b) Subventions à recevoir pour immobilisations corporelles

Les subventions à recevoir pour immobilisations corporelles se rapportent à des subventions affectées à des acquisitions ou des projets qui ont été approuvés par le bailleur de fonds et sont exigibles par l'Hôpital à la fin de l'exercice. Les fonds sont classés comme étant à long terme, car les sommes connexes ne devraient être encaissées dans l'année à venir. Ces montants ont aussi été inclus dans les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles.

	2025	2024
Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (note 17 e))	814 \$	1 594 \$

6. Actifs affectés pour acquisitions d'immobilisations corporelles

Les actifs affectés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles se composent d'un montant de 69 949 \$ (69 940 \$ en 2024) se rapportant au financement reçu et affecté dans le but d'acquisitions d'immobilisations corporelles et d'un montant de revenus de stationnement de 76 500 \$ (57 789 \$ en 2024) qui avait été affecté à l'acquisition d'immobilisations corporelles par l'Hôpital, ainsi que d'une somme de 100 118 \$ (190 810 \$ en 2024) se rapportant au produit des obligations inutilisées et affecté à l'aménagement du nouveau campus (ANC).

Les fonds sont détenus dans le compte de l'Hôpital et investis dans des certificats de placement garanti (CPG) dont l'échéance est de 799 jours ou moins à compter de la date d'acquisition. Les fonds sont classés comme étant à long terme, car les sorties de trésorerie connexes ne devraient pas avoir lieu dans un délai d'un an.

Au 31 mars 2025, l'Hôpital avait un montant à recevoir supplémentaire de 613 \$ (316 \$ en 2024) affecté aux achats d'immobilisations.

Actifs affectés aux immobilisations	2025	2024	Taux d'intérêt moyen pondéré	
			2025	2024
Encaisse et équivalents de l'encaisse	69 949 \$	42 680 \$	Taux préférentiel -1,6 %	Taux préférentiel -1,6 %
Certificats de placement garanti à taux fixe	—	27 260	—	6,02 %
Total	69 949 \$	69 940 \$		

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

6. Actifs affectés pour acquisitions d'immobilisations corporelles (suite)

Revenu net de stationnement affecté	2025	2024	Taux d'intérêt moyen pondéré	
			2025	2024
Encaisse et équivalents de l'encaisse	76 500 \$	57 789 \$	Taux préférentiel -1,6 %	Taux préférentiel -1,6 %
Total	76 500 \$	57 789 \$		

Actifs affectés à l'ANC	2025	2024	Taux d'intérêt moyen pondéré	
			2025	2024
Encaisse et équivalents de l'encaisse	23 873 \$	9 390 \$	Taux préférentiel -1,35 %	Taux préférentiel -1,35 %
Certificats de placements garantis à taux fixe	76 245	181 420	6,24 %	6,36 %
Total	100 118 \$	190 810 \$		

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a généré des intérêts de 3 250 \$ (3 299 \$ en 2024) sur les actifs grevés d'affectations externes pour les achats d'immobilisations et un revenu net d'intérêts de 2 301 \$ (3 051 \$ en 2024) sur les actifs affectés à l'ANC, conformément à la feuille de modalités sous-jacente des obligations. Cet intérêt doit être reporté jusqu'à ce que les ressources en trésorerie qui constituaient le principal ayant généré l'intérêt soient utilisées pour acheter des immobilisations telles que spécifiées des actifs affectés. À ce moment-là, les intérêts seront amortis en produits selon la méthode linéaire à un taux correspondant au taux d'amortissement des immobilisations connexes.

De plus, un montant de 2 855 \$ (4 053 \$ en 2024) a été gagné à titre de revenu d'intérêts sur les revenus nets de stationnement grevés d'affectations d'origine interne qui a été comptabilisé à titre de produits dans l'état des résultats.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

7. Immobilisations corporelles

			2025	2024
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	57 287 \$	– \$	57 287 \$	44 387 \$
Aménagement des terrains	5 336	5 336	–	–
Améliorations locatives	366	310	56	16
Bâtiments	1 180 621	679 761	500 860	530 667
Matériel de service d'immeubles	246 354	182 901	63 453	58 285
Système d'information sur la santé	151 813	62 835	88 978	97 578
Matériel principal	751 431	624 791	126 640	129 241
Logiciels et infrastructure de réseau	2 333	1 730	603	287
Immobilisations en cours	432 867	–	432 867	195 636
	2 828 408 \$	1 557 664 \$	1 270 744 \$	1 056 097 \$

a) Coût et l'amortissement cumulé

Le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles au 31 mars 2024 s'élevaient à 2 532 920 \$ et à 1 476 823 \$, respectivement.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, l'Hôpital a cédé du matériel qui avait un coût de 17 314 \$ (8 882 \$ en 2024) et un amortissement cumulé de 16 419 \$ (4 977 \$ en 2024) en retour d'une somme de 755 \$ (néant \$ en 2024), ce qui a entraîné une perte de 140 \$ (3 905 \$ en 2024). L'Hôpital a également comptabilisé des subventions totalisant 2 241 \$ (8 878 \$ en 2024) et annulé l'amortissement cumulé d'un montant de 1 494 \$ (4 973 \$ en 2024), ce qui a donné lieu à un gain compensatoire de 747 \$ (3 905 \$ en 2024).

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, l'Hôpital a majoré de 3 821 \$ (22 654 \$ en 2024) ses estimations du coût des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour tenir compte du taux d'augmentation de l'inflation de 2,61 % (3,66 % en 2024) au regard des indices des prix de la construction de bâtiments pour l'enlèvement de l'amiante dans l'exercice en cours. De ce montant, 3 790 \$ (22 383 \$ en 2024) ont été comptabilisés à titre d'ajout aux bâtiments et seront amortis sur la durée de vie utile restante du bâtiment respectif, et 31 \$ (271 \$ en 2024) ont été comptabilisés à titre de diminution de l'amortissement cumulé des bâtiments dans le cas des immobilisations entièrement amorties.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

7. Immobilisations corporelles (suite)

b) Apport en terrains pour l'aménagement du nouveau campus

Les terrains comprennent un apport du gouvernement du Canada en 2019 dont la juste valeur, à la date de l'apport, est estimée à 32 600 \$. Le mécanisme de l'apport consiste en un bail de 99 ans entre le gouvernement et l'Hôpital, qui prévoit un loyer annuel d'un dollar à condition que le terrain serve à la construction et l'exploitation du nouveau campus hospitalier. Les terrains comprennent également les coûts d'assainissement de néant \$ engagés (10 242 \$ en 2024) dans le cadre du projet d'ANC.

c) Changement d'affectation du terrain au campus Riverside

À l'origine, l'Hôpital a acquis le terrain du campus Riverside de la Ville d'Ottawa (la « Ville »), sous réserve d'une clause restrictive limitant l'utilisation du terrain. L'Hôpital devait indemniser la Ville en fonction de la juste valeur marchande (« JVM ») du terrain en cas de changement d'affectation. Une portion du terrain du campus Riverside est en cours d'aménagement pour accueillir un centre de soins de longue durée et une résidence pour personnes retraitées, ce qui constitue comme un réaménagement au sens de la clause restrictive. Par conséquent, une juste valeur marchande de 12 900 \$ a été déterminée de manière indépendante, montant que l'Hôpital devait verser à la Ville en vertu de la clause restrictive. La Ville a transféré à la Province de l'Ontario son droit de recevoir ce paiement, laquelle a ensuite renoncé à la créance de l'Hôpital. À la suite de ces transactions, l'Hôpital a comptabilisé la somme de 12 900 \$ à titre de contribution reçue pour le terrain.

8. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations de l'Hôpital liées à la mise hors service d'immobilisations sont constituées de :

	2025	2024
Réservoirs de stockage de carburant et système de traitement des eaux souterraines	1 571 \$	1 571 \$
Enlèvement de l'amiante	150 207	146 386
	151 778 \$	147 957 \$

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

8. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations – continuité :

	2025	2024
Solde au début de l'exercice	147 957 \$	125 303 \$
Changements dans les estimations	3 821	22 654
Redressement	–	–
Solde à la fin de l'exercice	151 778 \$	147 957 \$

a) Obligation relative à l'amiante

L'Hôpital possède et exploite plusieurs bâtiments dont on sait qu'ils contiennent de l'amiante, ce qui représente un danger pour la santé lorsque le bâtiment sera démolé et il existe une obligation juridique de l'enlever. L'Hôpital a comptabilisé une obligation relative à l'enlèvement de l'amiante et à l'entretien postérieur à l'enlèvement dans ces bâtiments. Les bâtiments comprennent les biens entièrement amortis et non entièrement amortis. Les bâtiments avaient une durée de vie utile estimée entre 20 et 50 ans lorsqu'ils ont été achetés entre 1924 et 1988. Il reste donc de 7 à 8 ans sur les bâtiments non entièrement amortis. Le moment des activités d'entretien postérieures à la fermeture ne peut être estimé à l'heure actuelle de manière raisonnable, de sorte qu'aucune actualisation n'a été appliquée au passif.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, l'Hôpital a majoré de 3 821 \$ (22 654 \$ en 2024) ses estimations du coût des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour tenir compte du taux d'augmentation de l'inflation de 2,61 % (3,66 % en 2024) pour des indices de prix de la construction de bâtiments au titre de l'enlèvement de l'amiante dans l'année en cours.

b) Obligation liée aux réservoirs de stockage de carburant et au système de traitement des eaux souterraines

L'Hôpital est propriétaire de réservoirs de stockage de carburant et d'un système de traitement des eaux souterraines qui représentent un danger pour l'environnement lors de leur retrait et de leur déclassement, et il existe des obligations juridiques quant à la façon dont ils doivent être retirés. Le matériel de service d'immeubles avait une durée d'utilité prévue de 15 à 20 ans lorsqu'il a été acheté entre 1999 et 2021, dont il reste 1 à 18 ans. Le moment des activités d'entretien postérieures à la fermeture ne peut être estimé à l'heure actuelle de manière raisonnable, de sorte qu'aucune actualisation n'a été appliquée au passif.

9. Fonds détenus en fiducie

Les fonds détenus en fiducie sont détenus par la banque de l'Hôpital et représentent le solde global des fonds détenus en fiducie à l'intention de tierces parties.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

10. Produits reportés

Les produits reportés représentent les subventions non dépensées à des fins de fonctionnement et les fonds affectés à des projets spéciaux qui ont été reçus et se rapportent à un exercice subséquent. Le solde des produits reportés se compose des éléments suivants :

	2025	2024
Ministère de la Santé de l'Ontario	28 824 \$	38 144 \$
Projets spéciaux	34 993	21 124
	63 817 \$	59 268 \$

Les variations du solde des produits reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2025	2024
Solde au début de l'exercice	59 268 \$	76 315 \$
Montants reçus au cours de l'année :		
Ministère de la Santé de l'Ontario	12 073	16 762
Projets spéciaux	16 279	4 231
Montants constatés en produits au cours de l'année	(14 729)	(24 699)
Montant reclassé dans les comptes fournisseurs	(8 701)	(11 986)
Montant reclassé dans les comptes débiteurs	(373)	(1 355)
Solde à la fin de l'exercice	63 817 \$	59 268 \$

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

11. Dette à long terme

La dette à long terme se compose de ce qui suit :

	2025	2024
Obligations de premier rang non garanties de série A (note 11 a)), non garanties portant intérêt à 4,64 %	274 597 \$	274 587 \$
Taux d'intérêt du prêt à terme dans le cadre d'un contrat de SWAP à taux fixe de 2,28 % (2024 - 2,28 %), plus un écart, venant à échéance le 31 octobre 2029, payable en versements mensuels de 125 \$ au titre du capital (note 11(b))	6 875	8 375
Facilité de prêt à terme, portant intérêt au taux CORRA* majoré de 0,86 %, venant à échéance en septembre 2034 (note 11(b))	75 054	82 954
Contrat de location-acquisition lié au matériel d'imagerie, remboursable en paiements mensuels de 82 \$, expirant en mai 2028	2 764	3 560
Obligation locative liée à Système d'information sur la santé, remboursement par versements mensuels de 262 \$ à compter d'octobre 2019 et se terminant en août 2024	—	1 078
	359 290	370 554
Moins la tranche à moins d'un an de la dette à long terme	(10 243)	(11 274)
	349 047 \$	359 280 \$

* CORRA = Taux moyen des opérations de pension à un jour

Les remboursements de capital annuels anticipés à effectuer relativement à la dette long terme s'établissent comme suit :

2026	10 243 \$
2027	10 293
2028	10 346
2029	9 482
2030	8 775
Années suivantes	310 151
	359 290 \$

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

11. Dette à long terme (suite)

a) Obligations de premier rang non garanties de série A

Le 14 juin 2023, l'Hôpital a émis 275 000 \$ en obligations de premier rang non garanties de série A à la valeur nominale, afin de financer la construction de la structure de stationnement et le plan des parts locales du nouveau campus Civic. Le produit en espèces des obligations est comptabilisé dans les actifs affectés aux immobilisations dans l'état de la situation financière, afin de limiter l'utilisation à la construction de la structure de stationnement et à l'élaboration du plan des parts locales du nouveau campus Civic, conformément à la feuille de modalités des obligations. Les charges d'intérêts et les produits d'intérêts sur la portion inutilisée du produit des obligations sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations. Les charges d'intérêts sur la portion utilisée du produit de l'obligation sont comptabilisées dans les immobilisations à titre de coûts de construction en cours.

Les obligations portent intérêt au taux de 4,64 % et sont payables semestriellement le 14 juin et le 14 décembre, et le principal devra être remboursé d'ici le 14 juin 2063. Au cours de l'exercice, les intérêts payés s'élevaient à 12 755 \$ (6 377 \$ en 2024). Des charges d'intérêts de 6 674 \$ (8 541 \$ en 2024) ont été comptabilisées dans les apports reportés afférents aux immobilisations, et des frais d'intérêt de 6 055 \$ (1 657 \$ en 2024) ont été capitalisés dans les immobilisations. Aucun produit d'intérêts ou charge d'intérêts liés aux obligations n'a été comptabilisé dans l'état des résultats.

Des coûts de transaction de 422 \$ (422 \$ en 2024) ont été engagés à l'émission des obligations au cours de l'exercice 2025. Ces coûts sont amortis et passés en charges dans l'état des résultats sur une durée de 40 ans tout comme les obligations. L'amortissement pour l'exercice en cours était de 11 \$ (8 \$ en 2024). La valeur d'une obligation est présentée déduction faite des coûts de transaction non amortis.

Au 31 mars 2025, un produit d'obligations non dépensé de 100 118 \$ (190 810 \$ en 2024) a été affecté à la structure de stationnement et au plan de financement des parts locales, dont 76 245 \$ sont investis dans des CPG auprès de diverses banques et 23 873 \$ sont détenus dans un compte d'épargne à intérêts élevés.

b) Instruments dérivés relatifs aux swaps de taux d'intérêt

L'Hôpital a conclu une entente de swap de taux d'intérêt de 15 ans d'une valeur nominale de 115 000 \$, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2019. La valeur nominale s'amortit mensuellement selon un calendrier préétabli jusqu'à l'échéance, le 1^{er} septembre 2034. La valeur nominale actuelle est de 72 833 \$ (80 500 \$ en 2024). L'Hôpital devra payer un taux d'intérêt fixe de 3,14 % et profitera d'un taux d'intérêt variable qui viendra compenser le taux variable payé sur son emprunt à terme. Au 31 mars 2025, la juste valeur positive du swap de taux d'intérêt s'établissait à 746 \$ (juste valeur positive de 4 815 \$ en 2024). L'incidence de l'évolution de la juste valeur du swap de taux d'intérêt sur l'exercice visé se traduit par une variation de 4 069 \$ (1 215 \$ en 2024) dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

11. Dette à long terme (suite)

b) Instruments dérivés relatifs aux swaps de taux d'intérêt (suite)

L'Hôpital a également conclu une entente de swap de taux d'intérêt de 10 ans d'une valeur nominale de 15 000 \$, entrée en vigueur le 31 octobre 2019 et qui viendra à échéance le 31 octobre 2029. L'Hôpital devra payer un taux d'intérêt fixe de 3,28 % (3,28 % en 2024) et profitera d'un taux d'intérêt variable qui viendra compenser le taux variable payé sur son emprunt à terme. Au 31 mars 2025, la juste valeur positive du swap de taux d'intérêt s'établissait à 14 \$ (331 \$ en 2024).

12. Avantages sociaux futurs

a) Régimes de soins médicaux et dentaires

L'Hôpital offre un régime à prestations déterminées qui met à la disposition de certains de ses employés des prestations complémentaires d'assurance-maladie et de soins dentaires et continue de leur offrir ces prestations après leur départ à la retraite. La dernière évaluation actuarielle des avantages sociaux futurs a été effectuée au 31 mars 2025.

Au 31 mars 2025, le passif associé au régime d'avantages sociaux de l'Hôpital s'établissait ainsi :

	2025	2024
Obligation au titre des prestations constituées	62 902 \$	72 678 \$
Gains actuariels non amortis	17 221	3 144
Passif des avantages sociaux des employés	80 123 \$	75 822 \$

Le régime de l'Hôpital n'est pas capitalisé, ce qui donne lieu à un déficit égal à l'obligation au titre des prestations constituées.

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour l'estimation du calcul de l'obligation estimative de l'Hôpital au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2025	2024
Taux d'actualisation de l'obligation au titre des prestations constituées	3,90 %	3,89 %
Augmentation du coût des soins dentaires	4,00 %	3,75 %
Hausse du coût des soins complémentaires	5,67 %	5,42 %
Durée moyenne estimative des années de service restantes des employés actifs	13,0 ans	12,0 ans

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

12. Avantages sociaux futurs (suite)

a) Régimes de soins médicaux et dentaires (suite)

La variation des avantages sociaux futurs comprend les éléments suivants :

	2025	2024
Coût du service courant	4 301 \$	4 028 \$
Coût lié à la modification du régime pour une période antérieure, comptabilisée au cours de l'exercice	95	–
Intérêt sur les obligations au titre des prestations constituées au cours de l'exercice	2 846	2 717
Amortissement des pertes (gains) actuariel(le)s	951	(746)
Prestations versées par l'Hôpital au cours de l'exercice	(3 892)	(3 476)
	4 301 \$	2 523 \$

b) Régime de retraite des hôpitaux de l'Ontario

Presque tous les employés de l'Hôpital participent au régime de retraite Healthcare of Ontario Pension Plan (le « régime »). Il s'agit d'un régime interentreprises à prestations déterminées auquel peuvent participer tous les employés admissibles des employeurs membres de l'Association des hôpitaux de l'Ontario. Le montant des cotisations versées au régime au cours de l'exercice par l'Hôpital au nom des employés s'élevait à 78 859 \$ (71 387 \$ en 2024) et il figure dans l'état consolidé des résultats.

La charge de retraite repose sur les estimations les plus probables de la direction du régime, du montant nécessaire pour donner un niveau d'assurance élevé que les avantages sociaux futurs pourront être entièrement financés par le fonds de retraite, comme le prévoit le régime. L'objectif est de s'assurer que les cotisations que l'employeur verse au régime continuent de correspondre à un pourcentage stable des cotisations versées par les employés.

L'écart entre les prévisions actuarielles des réserves et les résultats techniques peut être important. Tout écart doit habituellement être capitalisé par les participants du régime. La dernière évaluation actuarielle triennale du régime indiquait qu'il était entièrement capitalisé au 31 décembre 2024.

13. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles comprennent la fraction non amortie et la fraction inutilisée des dons et des subventions reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations corporelles. L'amortissement des apports afférents aux immobilisations corporelles est comptabilisé comme revenus dans l'état consolidé des résultats.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

13. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (suite)

Les variations survenues dans le solde reporté de l'exercice sont les suivantes :

	2025	2024
Solde au début de l'exercice	648 545 \$	623 704 \$
Plus les apports reçus ou à recevoir au cours de l'exercice	162 449	63 777
Plus les intérêts gagnés sur les montants reçus et reportés	5 551	6 350
Moins les contributions amorties constatées à titre de gain sur disposition (note 7 a))	(747)	–
Moins l'amortissement du matériel	(13 889)	(19 410)
Moins l'amortissement des bâtiments	(26 217)	(25 876)
Solde à la fin de l'exercice	775 692 \$	648 545 \$

Le solde non amorti et inutilisé des apports afférents aux immobilisations corporelles s'établit comme suit :

	2025	2024
Apports de capital non amortis (note 14)	705 743 \$	578 605 \$
Apports de capital inutilisés (note 6)	69 949	69 940
	775 692 \$	648 545 \$

14. Investissement en immobilisations corporelles

a) L'investissement en immobilisations corporelles est calculé ainsi :

	2025	2024
Immobilisations corporelles	1 270 744 \$	1 056 097 \$
Montants financés par :		
Dette à long terme (note 11)	(359 290)	(370 554)
Produit des obligations inutilisé (note 6)	100 118	190 810
Financement de la dette nette à long terme	(259 172)	(179 744)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 13)	(705 743)	(578 605)
Passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation (note 8)	(151 778)	(147 957)
	154 051 \$	149 791 \$

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

14. Investissement en immobilisations corporelles (suite)

b) La variation nette de l'investissement en immobilisations corporelles est déterminée ainsi :

	2025	2024
Acquisition d'immobilisations corporelles	309 012 \$	188 099 \$
Montants couverts par les apports reportés	(167 244)	(65 709)
Remboursement de la dette à long terme	11 264	(248 873)
Produit des obligations inutilisé (note 6)	(90 692)	190 810
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	(140)	–
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	(755)	–
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	40 106	45 286
Amortissement des immobilisations corporelles	(97 291)	(98 823)
	4 260	10 790
Montants couverts par les apports afférents aux terrains (notes 7 b) et 7 c))	(12 900)	(1 150)
	(8 640)\$	9 640 \$

15. Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2025	2024
Débiteurs	(31 335)\$	13 101 \$
Stocks	(1 665)	(589)
Frais payés d'avance	(7 292)	(3 018)
Créditeurs et charges à payer	(21 470)	65 262
Apports reportés	4 549	(17 047)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	(57 213)\$	57 709 \$

16. Instruments financiers

a) Établissement de la juste valeur

Le système de classification suivant est utilisé pour mesurer la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur selon les catégories suivantes.

Niveau 1 – cours non ajustés, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – données d'entrée observables directement ou indirectement, autres que celles du niveau 1, telles que les cours, sur des marchés inactifs, pour des actifs ou des passifs ou encore des données du marché qui sont observables pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

16. Instruments financiers (suite)

a) Établissement de la juste valeur (suite)

Niveau 3 – données d'entrée non observables qui ne sont pas fondées sur les activités des marchés et qui sont pertinentes pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs.

Les placements de portefeuille sont évalués à la juste valeur de niveau 1 et l'actif dérivé est évalué à la juste valeur de niveau 2.

b) Gestion des risques

L'Hôpital est exposé à divers risques financiers en raison de ses opérations et de ses avoirs en instruments financiers.

i) Risque de crédit

Il s'agit du risque qu'une des parties à un instrument financier manque à ses obligations et fasse subir une perte financière à l'autre partie. L'Hôpital encourt un risque de crédit relativement à ses débiteurs tel que divulgué à la note 5. La direction est d'avis que la provision pour créances douteuses sur les débiteurs liés aux patients et autres débiteurs est suffisante, et a mis en œuvre des procédures de recouvrement afin d'atténuer le risque de crédit.

ii) Risque de liquidité

L'objectif de l'Hôpital est d'avoir assez de liquidité pour atteindre ses objectifs financiers à leur échéance. L'Hôpital gère son risque de liquidité en dressant des prévisions relatives aux flux de trésorerie découlant de ses opérations, en anticipant les activités d'investissement et de financement à venir, et en maintenant des facilités de crédit, afin de s'assurer de disposer de fonds suffisants pour répondre à ses obligations financières actuelles et futures.

Le risque de liquidité de l'Hôpital a augmenté au cours de l'exercice en raison de l'effet des pertes d'exploitation sur ses liquidités globales. L'Hôpital aura besoin d'un financement suffisant et opportun du ministère de la Santé pour honorer ses obligations en temps voulu et à un prix raisonnable.

iii) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des conditions du marché. Les conditions du marché englobent trois types de risques : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et les autres risques de prix.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

16. Instruments financiers (suite)

b) Gestion des risques (suite)

iv) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque d'augmentation des intérêts débiteurs ou de réduction des intérêts créditeurs en raison de variations défavorables des taux d'intérêt. L'exposition aux taux d'intérêt de l'Hôpital découle de sa dette à long terme (note 11) et ses placements en titres à revenu fixe (note 5).

L'Hôpital est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne sa dette à long terme, car le taux d'intérêt est lié au taux CORRA. L'Hôpital a conclu un contrat de swap de taux d'intérêt fixe à terme pour atténuer le risque de taux d'intérêt sur la dette à long terme (note 11). Toutefois, au 31 mars 2025, l'Hôpital avait une dette à long terme de 1 987 \$ (2 221 \$ en 2024) et 234 \$ (234 \$ en 2024) sur la tranche de la dette à long terme échéant à court terme non couverte et exposée au risque de taux d'intérêt.

v) Risque de change

L'Hôpital estime qu'il ne court pas de risques importants de change ou autres découlant de ses instruments financiers.

Les risques financiers de l'Hôpital, autre que le risque de liquidité, ont diminué au cours de l'exercice en raison de la baisse des taux d'intérêt, de l'inflation et des fluctuations du marché. La direction estime que ces risques financiers sont atténués de façon appropriée et ne posent pas de risque important pour les activités de l'Hôpital. Aucun changement important n'a été apporté aux politiques, aux procédures et aux méthodes utilisées pour gérer ces risques au cours de l'exercice.

17. Organismes apparentés

a) Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa

L'Hôpital exerce un contrôle sur la Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa (la « Corporation »), entité exonérée d'impôt et sans capital-actions qui a été constituée en vertu des lois de l'Ontario. Cette entité fournit des habitations aux internes et aux familles des patients de l'Hôpital, des facilités de stationnement pour les patients et le personnel de l'Hôpital et administre d'autres activités commerciales.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a reçu 1 000 \$ (500 \$ en 2024) de la Corporation. Au 31 mars 2025, l'Hôpital avait une créance auprès de la Corporation totalisant 1 490 \$ (753 \$ en 2024).

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

17. Organismes apparentés (suite)

a) Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa (suite)

L'actif, le passif et les résultats des activités résumés de la Corporation pour l'exercice clos le 31 décembre se présentent ainsi :

	2025	2024
Bilan		
Total de l'actif	5 135 \$	3 687 \$
Total du passif	1 515 \$	655 \$
Actif net	3 620	3 032
	5 135 \$	3 687 \$
Résultats des activités		
Total des revenus	3 155 \$	2 554 \$
Total des dépenses	2 567	1 784
Excédent des revenus sur les dépenses	588 \$	770 \$
Flux de trésorerie		
Exploitation	1 735 \$	(141)\$
Investissement	(202)	(387)
Flux de trésorerie de l'exercice	1 533 \$	(528)\$

b) L'Équipe universitaire de santé familiale de l'Hôpital d'Ottawa Inc.

L'Hôpital exerce un contrôle sur l'Équipe universitaire de santé familiale de l'Hôpital d'Ottawa Inc., une entité exonérée d'impôt sans capital-actions constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*. L'Équipe universitaire de santé familiale de l'Hôpital d'Ottawa Inc. exploite un centre de soins de santé primaires qui offre des services médicaux, de santé et de soutien au grand public et mène des recherches sur la médecine familiale et les soins de santé primaires ou y participe.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a fourni un financement supplémentaire de 518 \$ (447 \$ en 2024) à l'Équipe universitaire de santé familiale de l'Hôpital d'Ottawa Inc. Au 31 mars 2025, l'Hôpital avait une créance auprès de l'Équipe universitaire de santé familiale de l'Hôpital d'Ottawa Inc. s'élevant à 240 \$ (378 \$ en 2024).

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

17. Organismes apparentés (suite)

b) L'Équipe universitaire de santé familiale de l'Hôpital d'Ottawa Inc. (suite)

L'actif, le passif et les résultats des activités résumés de l'Équipe universitaire de santé familiale de l'Hôpital d'Ottawa Inc. pour l'exercice clos le 31 mars se présentent ainsi :

	2025	2024
Bilan		
Total de l'actif	699 \$	918 \$
Total du passif	699 \$	918 \$
Résultats des activités		
Total des revenus	5 441 \$	5 279 \$
Total des dépenses	5 441	5 279
Excédent des revenus sur les dépenses	– \$	– \$
Flux de trésorerie		
Exploitation	(224)\$	55 \$
Flux de trésorerie de l'exercice	(224)\$	55 \$

c) La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa

L'Hôpital détient un intérêt économique dans La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa (la « Fondation ») une entité exonérée d'impôt, constituée sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario. La Fondation a été constituée en vue de recueillir, de recevoir, de maintenir et de gérer les fonds destinés à divers programmes et projets d'investissement de l'Hôpital.

Au cours de l'exercice, les dons de la Fondation à l'Hôpital se sont élevés à 8 748 \$ (3 613 \$ en 2024). Au 31 mars 2025, l'Hôpital avait une créance s'élevant à 5 932 \$ (2 369 \$ en 2024) auprès de la Fondation.

De plus, la Fondation a fait des dons en nature à l'Hôpital pour lesquels aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers. L'Hôpital a loué des locaux à la Fondation au coût de 64 \$ (70 \$ en 2024).

d) L'Institut de recherche de l'hôpital d'Ottawa

L'Hôpital détient un intérêt économique dans l'Institut de recherche de l'hôpital d'Ottawa (l'« Institut »), l'Institut exerce et encourage exclusivement des activités de recherche scientifique et de développement expérimental qui sont dans l'intérêt du grand public. L'Institut est un organisme exonéré d'impôt qui a été constitué en vertu des lois de l'Ontario.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

17. Organismes apparentés (suite)

d) L'Institut de recherche de l'hôpital d'Ottawa (suite)

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a versé à l'Institut un financement de 5 982 \$ (6 980 \$ en 2024). L'Hôpital a également fourni des fonds totalisant 150 \$ (150 \$ en 2024) pour certaines dépenses de fonctionnement de l'Institut. Ces dépenses sont constatées à titre de fournitures et autres charges à l'état non consolidé des résultats.

Au 31 mars 2025, l'Hôpital détenait une créance opérationnelle de l'Institut s'élevant à 11 352 \$ (8 335 \$ en 2024).

De plus, au cours de l'exercice, l'Hôpital a loué des locaux à l'Institut à un coût de 81 \$ (78 \$ en 2024).

e) Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario

L'Hôpital est l'un des membres fondateurs de l'Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (« ALREO »). ALREO a pour but d'offrir des services de laboratoire spécialisés à 16 hôpitaux membres selon la méthode du coût des services.

Au 31 mars 2025, l'Hôpital détenait un intérêt économique de 14 673 \$ (14 885 \$ en 2024) d'un montant total de l'actif net de 24 920 \$ (25 381 \$ en 2024).

Au 31 mars 2025, l'Hôpital avait une subvention pour immobilisations corporelles à recevoir de ALREO de 814 \$ (1 594 \$ en 2024) concernant la construction d'un laboratoire régional et les investissements dans les immobilisations. Au 31 mars 2025, l'Hôpital avait une créance opérationnelle de 5 902 \$ auprès de ALREO (néant \$ en 2024). Au 31 mars 2025, l'Hôpital avait également un montant à payer à ALREO de 727 \$ (1 006 \$ en 2024).

f) Auxiliaires de l'Hôpital d'Ottawa

L'Hôpital a un intérêt économique dans les Auxiliaires de l'Hôpital d'Ottawa. L'objectif de Auxiliaires de l'Hôpital d'Ottawa est de recueillir et de recevoir des fonds qui seront affectés à divers programmes et projets d'immobilisations de l'Hôpital et de ses fondations connexes. Les Auxiliaires de l'Hôpital d'Ottawa sont des entités exonérées d'impôt. Les Auxiliaires de l'Hôpital d'Ottawa été créée en vertu des lois de l'Ontario. Au 31 mars 2025, l'Hôpital avait une créance de 41 \$ (92 \$ en 2024) auprès de Auxiliaires de l'Hôpital d'Ottawa.

g) Services de linge hospitaliers de la région d'Ottawa Inc.

L'Hôpital est membre fondateur des Services de linge hospitaliers de la région d'Ottawa Inc. (« SLHRO »). SLHRO a pour but de fournir des services de blanchisserie aux hôpitaux membres selon la méthode du coût de service.

Au 31 mars 2025, l'Hôpital détenait un intérêt financier de 14 307 \$ (12 732 \$ en 2024) sur l'actif net total de 26 225 \$ (23 325 \$ en 2024).

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

17. Organismes apparentés (suite)

g) Services de linge hospitaliers de la région d'Ottawa Inc. (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, l'Hôpital a versé 9 062 \$ (8 869 \$ en 2024) aux SLHRO pour des services de lingerie. Ces sommes sont constatées à titre de fournitures et autres charges à l'état non consolidé des résultats.

h) Organismes apparentés de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa

En raison de son intérêt avec l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa, l'Hôpital est lié aux entités suivantes, tel que décrit ci-dessous :

i) Société de recherche de l'Institut de cardiologie d'Ottawa

La Société de recherche de l'Institut de cardiologie d'Ottawa (« SRICO ») a été constituée sans capital-actions conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but lucratif*. Le mandat de SRICO consiste à exercer des activités de collecte de fonds, et à faire l'acquisition, à solliciter ou à recueillir des fonds en vue du maintien des activités des laboratoires et d'un centre de recherches. SRICO est un organisme de bienfaisance enregistré et, par conséquent, elle est exonérée d'impôt conformément au paragraphe 149(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. En outre, SRICO est classée à titre d'entreprise sans but lucratif aux fins de la recherche scientifique et du développement expérimental, au sens défini dans le paragraphe 149(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

L'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa a une participation dans SRICO. Un montant de 180 \$ (7 193 \$ en 2024) se rapportant aux projets de construction et à d'autres frais engagés au nom de SRICO est comptabilisé dans les débiteurs. Un montant de 3 205 \$ (2 267 \$ en 2024) se rapportant aux charges salariales et à d'autres coûts des activités de soutien engagés par SRICO est comptabilisé dans les créditeurs. Ces montants ne portent pas d'intérêt, et leur remboursement ne fait l'objet d'aucune modalité particulière.

Au cours de l'exercice, l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa a versé 6 929 \$ (8 318 \$ en 2024) à SRICO à titre de financement de base pour soutenir la recherche. Ces montants sont comptabilisés dans les salaires, les fournitures et les autres charges, dans l'état des résultats.

SRICO fournit gratuitement des services de gestion de la paie à l'Institut pour un groupe restreint d'employés. Tous les coûts liés à la rémunération et aux avantages sociaux sont remboursés mensuellement par l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa. Au cours de l'année, un total de 12 756 \$ (9 952 \$ en 2024) en salaires et avantages sociaux a été remboursé à SRICO par l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa.

Ces opérations sont considérées comme faisant partie du cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

17. Organismes apparentés (suite)

- h) Organismes apparentés de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa (suite)
 - ii) Fondation de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa

La Fondation de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa (« FICUO ») a été constituée sans capital-actions conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but lucratif*. FICUO coordonne et fait la promotion d'activités de financement et de collecte de fonds en vue de soutenir et de financer la recherche, les soins au patient, la sensibilisation et d'autres activités en lien a la santé cardiovasculaire de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa et SRICO. FICUO est un organisme de bienfaisance enregistré et, par conséquent, elle est exonérée d'impôt conformément au paragraphe 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa détient un intérêt économique dans FICUO, étant donné que FICUO détient des ressources utilisées au profit de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa.

Les débiteurs comprennent une somme de 137 \$ (135 \$ en 2024) que doit FICUO. Les créiteurs et les charges à payer comprennent un montant de néant \$ (32 700 \$ en 2024) dû à FICUO.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa a approuvé le transfert de néant \$ (32 700 \$ en 2024) à la FICUO, en vertu d'une entente sur le cadre de référence limitant l'utilisation des fonds.

Au cours de l'exercice, l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa a comptabilisé une somme de 2 148 \$ (1 015 \$ en 2024) qui lui a été versée par FICUO, à l'appui de programmes cliniques, d'achats de matériel et de programmes d'immobilisations.

L'Hôpital dispose, sous la forme d'une sûreté de deuxième rang sur tous ses biens personnels, d'une facilité de crédit que la Fondation de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa a conclue avec la Banque Royale du Canada, qui se compose d'une facilité à taux fixe (10 000 \$). La facilité à taux fixe affiche un solde de 3 257 \$ (4 291 \$ en 2024) et viendra à échéance le 31 janvier 2028; elle porte intérêt au taux de 2,10 %, lequel a été fixé au moyen d'un contrat de SWAP à terme.

- iii) Anciens patients et auxiliaires

L'Institut est aussi lié à l'Association des anciens patients de l'Institut de cardiologie (les « Anciens ») et aux Auxiliaires bénévoles de l'Institut de cardiologie. L'objet de ces deux organismes est de recueillir et de recevoir des fonds au bénéfice de différents programmes et projets d'immobilisations de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa, de SRICO et de FICUO. Les Anciens et les Auxiliaires bénévoles de l'Institut de cardiologie sont des entités exonérées d'impôt qui ont été créées en vertu des lois de l'Ontario.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

17. Organismes apparentés (suite)

Ces opérations entre apparentés sont considérées comme faisant partie du cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange.

18. Engagements, éventualités et garanties

- a) La nature des activités de l'Hôpital est telle qu'il y a habituellement toujours des litiges en cours ou possibles. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 mars 2025, la direction estime que l'Hôpital est muni d'une défense valable et d'une couverture d'assurance appropriée. Dans l'éventualité où le dénouement de l'une ou de plusieurs de ces réclamations serait défavorable à l'Hôpital, la direction est d'avis qu'une telle situation ne devrait pas avoir de répercussions importantes sur la situation financière de l'Hôpital.
- b) Un groupe d'hôpitaux, dont l'Hôpital fait partie, a mis sur pied le Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »). HIROC est enregistré en tant que bourse d'assurance réciproque au sens des lois provinciales sur les assurances, qui permettent à des personnes d'échanger entre elles des contrats réciproques d'indemnisation ou d'assurance. HIROC facilite la fourniture d'assurance responsabilité civile aux organismes de santé dans les provinces et territoires où il est titulaire d'une licence. Les souscripteurs paient des primes annuelles, actuariellement déterminées et, le cas échéant, ils font l'objet d'une nouvelle évaluation lorsque les pertes subies par le groupe pendant les années de cotisation sont supérieures à ces primes. Aucune réévaluation n'avait été faite au 31 mars 2025.
- c) Dans les limites permises par la loi, l'Hôpital indemnise ses administrateurs et dirigeants, présents et passés, à l'égard de certaines réclamations dont ils peuvent faire l'objet en raison des services qu'ils ont fournis à titre d'administrateurs ou de dirigeants. L'Hôpital a souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et dirigeants qui peut être utilisée dans certains cas. La nature et la probabilité des réclamations empêchent l'Hôpital de faire une évaluation raisonnable du montant maximal potentiel qu'il pourrait être tenu de verser à des contreparties. L'Hôpital estime qu'il y a très peu de risques que de telles réclamations lui occasionnent des frais importants et, par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés à l'égard de ces garanties d'indemnisation.
- d) Au 31 mars 2025, l'Hôpital possédait un terrain contaminé, mais n'avait pas comptabilisé de passif pour les coûts d'assainissement, car la probabilité et l'évaluation de ces coûts ne sont pas déterminables à ce moment.
- e) L'Hôpital a comptabilisé des coûts de 432 277 \$ (195 636 \$ en 2024) pour les immobilisations en cours dans les immobilisations corporelles au 31 mars 2025 et de 179 726 \$ (86 400 \$ en 2024) par rapport au garage de stationnement du projet d'aménagement du nouveau campus. Le coût d'achèvement estimatif de ces immobilisations est de 258 172 \$ (291 568 \$ en 2024) et de 123 073 \$ (195 833 \$ en 2024) par rapport au garage de stationnement du projet d'aménagement du nouveau campus.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

18. Engagements, éventualités et garanties (suite)

- f) L'Hôpital est un membre du Centre des sciences de la santé Ottawa (« CSSO »). CSSO a été créé pour veiller à la surveillance et à l'orientation de l'entretien des biens-fonds où se situent l'Hôpital, le Centre hospitalier pour enfants de l'Est de l'Ontario, l'Université d'Ottawa et le Centre de traitement pour enfants d'Ottawa.

En tant que membre de CSSO, l'Hôpital est partie à un accord d'énergie thermique (« l'AET ») avec Trans/Alta Corporation pour l'achat d'énergie thermique pour le chauffage et l'humidification de l'Hôpital. En 2022, l'AET a été modifié et prolongé de sorte qu'il sera maintenant en vigueur du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2033.

- g) L'Hôpital, en collaboration avec le ministère de la Santé de l'Ontario, a entrepris un projet majeur de réaménagement des immobilisations, en vue de construire un nouveau campus pour l'Hôpital. Le nouveau campus permettra à l'Hôpital d'offrir des installations médicales, universitaires et de recherche à la fine pointe, afin de répondre aux besoins croissants en matière de soins de santé des citoyens d'Ottawa et des communautés environnantes. En février 2024, l'Hôpital d'Ottawa et Infrastructure Ontario (« IO ») ont signé un accord relatif à la phase d'aménagement dans le cadre duquel l'Hôpital, IO, The Ottawa Hospital Build Partners, une coentreprise de PCL et Ellis Don (« PCL/ED »), et le ministère de la Santé de l'Ontario travailleront en collaboration pour finaliser la conception, la tarification et le calendrier de ce qui deviendra l'un des hôpitaux universitaires et de soins de courte durée les plus modernes, accessibles et durables au Canada.
- h) L'Hôpital et Hydro Ottawa ont conclu un partenariat, marqué par la signature d'un protocole d'entente, pour construire une centrale de services publics écoénergétique qui appuiera non seulement le nouvel hôpital de pointe, mais contribuera également à l'avancement de la production d'énergie durable à Ottawa. L'entente témoigne d'un engagement à aller de l'avant avec les phases de planification et de construction de la nouvelle installation.
- i) Dans le cours normal de ses activités, l'Hôpital participe à certaines négociations liées à l'emploi et à d'autres questions, et il a comptabilisé des charges à payer en se fondant sur l'estimation par la direction des montants de règlement potentiels lorsque ces montants peuvent être raisonnablement déterminés et sont jugés susceptibles de se produire.
- j) Le 29 novembre 2022, la Cour supérieure de l'Ontario a déclaré nulle et sans effet la *Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures*, connue sous le nom de projet de loi 124. Le 29 décembre 2022, la province de l'Ontario a interjeté appel de la décision de la Cour supérieure, mais le gouvernement n'a pas demandé de sursis d'exécution de la décision. Cette décision a entraîné des dispositions de modification qui exigeaient une reprise des négociations avec certains groupes syndicaux sur la rémunération pour les années qui étaient auparavant plafonnées par la loi. L'Hôpital a effectué les paiements requis pour les contrats réglés et ne présente aucune obligation restante liée aux réouvertures de contrats en vertu du projet de loi 124.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

18. Engagements, éventualités et garanties (suite)

j) (suite)

En 2024, le ministère de la Santé de l'Ontario a versé des fonds à l'Hôpital pour compenser en partie le coût des rajustements rétroactifs et l'incidence de l'exercice en cours sur les salaires et les traitements. Le financement reçu à l'égard des ajustements rétroactifs est présenté séparément dans l'état des résultats non consolidés. En 2025, le ministère de la Santé de l'Ontario a accordé un financement de stabilisation de base à l'Hôpital, couvrant intégralement les impacts du projet de loi 124.

k) L'Hôpital d'Ottawa a conclu des contrats avec Epic Systems Corp. et Epic Hosting LLC (« Epic ») pour la prestation de services, de logiciels et d'hébergement liés au système d'information sur la santé (« SIS »), qui viennent à échéance le 6 septembre 2032 (le 31 août 2024 en 2024). Les contrats constituent une licence perpétuelle qui se renouvelle automatiquement chaque année en septembre, à moins d'être résiliée par l'Hôpital.

Au 31 mars 2025, l'Hôpital offre son soutien à 10 hôpitaux partenaires qui utilisent la même instance d'Epic. Six autres hôpitaux partenaires ont signé une lettre d'intention pour se joindre à l'instance d'Epic. Leur processus d'intégration commencera en avril 2025 et devrait s'étaler sur une période de 18 mois. Chaque hôpital partenaire rembourse à l'Hôpital sa part des coûts de mise en œuvre et des coûts opérationnels permanents. La valeur maximale engagée des contrats s'élève à 246 043 \$ (7 504 \$ en 2024), incluant les coûts des hôpitaux partenaires.

l) L'Hôpital a conclu des contrats de location-exploitation dont les paiements annuels futurs s'établissent comme suit :

2026	11 405 \$
2027	5 690
2028	2 243
2029	629
2030	448
	<hr/>
	20 415 \$

19. Ligne de crédit

L'Hôpital possède une ligne de crédit de fonctionnement renouvelable de 24 000 \$ (24 000 \$ en 2024) auprès de l'un de ses banquiers d'affaires, dont aucun montant n'avait été prélevé au 31 mars 2025 et 2024. Cette ligne de crédit n'est pas garantie et porte intérêt au taux préférentiel moins 0,75 %.

L'Hôpital a une limite de 25 000 \$ (10 000 \$ en 2024) pour l'émission d'une lettre de crédit, dont 21 930 \$ ont été utilisés au 31 mars 2025 (8 648 \$ en 2024).

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

19. Ligne de crédit (suite)

L'Hôpital a également conclu une entente de prêt de découverts de 400 \$ (400 \$ en 2024) auprès de l'un de ses banquiers d'affaires aux fins du financement d'une lettre de crédit pour la Ville d'Ottawa. Ce prêt de fonctionnement est remboursable sur demande, porte intérêt au taux préférentiel moins 0,75 % et est garanti par un accord général de sécurité. Le montant actuel prélevé sur cette facilité est néant \$ aux 31 mars 2025 et 2024.

20. Partenariats public-privé

L'Hôpital a commencé la construction du nouveau campus Civic ultramoderne (le « Nouveau campus Civic » ou le « Projet »). Le New Civic Hospital est conçu et construit dans le cadre d'une approche progressive de partenariat public-privé (PPP) (et plus précisément, au moyen du modèle Conception-Construction-Financement-Maintenance ou CCFM), qui vise à favoriser le développement collaboratif avec tous les partenaires. L'Hôpital continue de collaborer avec IO, le ministère de la Santé de l'Ontario et PCL/ED pour finaliser la conception, la tarification, le calendrier, les paramètres de risque et les exigences du projet. Une fois ces exigences satisfaites, l'Hôpital s'attend à conclure une entente de projet à prix fixe avec PCL/ED.

Le 20 février 2024, l'Hôpital et IO ont conclu une entente de phase de développement (« EPD ») avec PCL/ED, et l'Hôpital a signé un contrat CCDC 5B (Comité canadien des documents de construction, formulaire 5B) avec PCL/ED afin de débiter les travaux de préparation du site pour le Nouveau campus Civic.

Au 31 mars 2025, l'Hôpital avait comptabilisé des immobilisations de 120 571 \$ (18 318 \$ en 2024) au titre des coûts de conception conformément à l'APA, y compris une retenue de 1 154 \$ (1 832 \$ en 2024).

Le ministère de la Santé de l'Ontario a fourni un financement de 104 085 \$ (16 486 \$ en 2024) qui a été comptabilisé à titre d'apports en capital reportés au 31 mars 2025.

Au 31 mars 2025, l'Hôpital avait comptabilisé des immobilisations de 22 917 \$ (1 544 \$ en 2024) au titre des coûts de conception, y compris une retenue de 1 932 \$ (99 \$ en 2024).

Au 31 mars 2025, le ministère de la Santé de l'Ontario a fourni un financement de 21 527 \$ (1 390 \$ en 2024) qui a été comptabilisé à titre d'apports en capital reportés.

21. Informations comparatives

Certaines informations comparatives de 2024 ont été reclassées de façon à ce que leur présentation soit conforme à celle des états financiers de 2025.